

## L'ABOLITION DES TAXES SUR LES SUCCESSIONS

---

En 1911, MM. Sauvé, député des Deux-Montagnes, et Lafontaine, député de Maskinongé, demandaient la diminution des taxes en général, et l'abolition des taxes sur les petites successions.

Monsieur Gouin et ses ministres répondaient qu'il fallait de toute nécessité conserver ces taxes pour rencontrer les obligations de la Province.

Le 26 janvier 1911, Monsieur Sauvé, appuyé par Monsieur Lafontaine, faisaient la motion suivante:

(Voir Journaux Ass. Législative 1911, p. 83).

### MOTION DE SAUVE—LAFONTAINE (Maskinongé)

“Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté cette Chambre croit devoir inviter le gouvernement.

a. A diminuer le fardeau des taxes qui pèsent sur les contribuables de cette province;

b. A exempter de taxes toute succession en ligne directe ou entre mari et femme dont la valeur nette n'excède pas dix mille piastres;

c. A exempter de taxes toute part d'héritage, en ligne directe ou entre mari et femme, dont la valeur nette n'excède pas trois mille piastres au cas de partage d'une succession s'élevant à plus de dix mille piastres.”

POUR:—Messieurs Cousineau, D'Auteuil, Gault, Giard, Lafontaine (Maskinongé), Lavergne, Patenaude, Sauvé, Sylvestre, Tellier.—10.

CONTRE:—Messieurs Allard, Benoit, Bissonnet, Blouin, Carboneau, Cardin, Caron (Matane), Caron (L'Islet), Daigneault, D'Anjou, Décarie, Delège, Désaulniers, Devlin, Dion, Dupuis, Finnie, Francoeur, Gaboury, Gendron, Geoffrion, Godbout, Gosselin, Gouin, Hay, Kaine, Lafontaine (Berthier), Langlois (Montréal, division No. 3), Langlois (St-Sauveur), Leclerc, Létourneau, Lévesque, Mackenzie, Morisset, Mousseau, Neault, Ouellette, Perron,